

ACCORD RELATIF À LA MISE À DISPOSITION D'UN LIEU POUR UNE SÉANCE DE PHOTOS, DE VIDÉOS, DE TOURNAGE OU POUR UN ÉVÈNEMENT

ENTRE : (1) **Studio Scott BV**, dont le siège social est situé Schuttersstraat 14A, 8500 Courtrai, immatriculée à la BCE sous le no. 0681.880.009.

Ci-après dénommée "**Studio Scott**" ;

ET : (2) Nom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Numéro de registre national :

Numéro de compte :

Ci-après dénommée le "**Propriétaire**",

Studio Scott et le Propriétaire sont ci-après dénommés conjointement les "**Parties**" et séparément une "**Partie**".

CONSIDÉRANT QUE :

Pour la réalisation de l'accord préalablement conclu entre le Propriétaire et Studio Scott, relatif à la mise à disposition d'un lieu (i.e. le bien immobilier situé à – voir adresse ci-dessus, ci-après nommé le "**Lieu**") ("**l'accord-cadre**"), dans le présent accord, les Parties stipulent les conditions et modalités particulières concernant l'usage du Lieu par la personne mentionnée ci-dessous ("**l'Utilisateur**") :

Nom :

Adresse :

Tél. :

EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION

Les suivantes modalités particulières sur à la mise à disposition prévue du Lieu ont été convenues entre les Parties :

- Le / /20 le Lieu sera mis à disposition de l'Utilisateur pour

- L'Utilisateur sera présent afin de donner à l'Utilisateur accès au Lieu le / /
20 à heures.

L'Utilisateur s'engage a remettre le Lieu en bon état

au plus tard le / /20 à heures. En cas de plusieurs jours consécutifs

les horaires suivants sont d'application :

- La rémunération pour cette mise à disposition est fixée à _____ € (hors TVA) (ci-après le "**Prix**").
- Pour ce prix, le Lieu est disponible pour l'Utilisateur pendant _____ heures. Pour toute heure supplémentaire que le Lieu doit être mis à disposition à l'Utilisateur, une rémunération supplémentaire sera payée au Propriétaire, qui s'élève à €50/heure (hors TVA) pour les séances photo, vidéo et film, ou €75/heure pour les événements.
- Le Propriétaire mettra au courant l'assureur du Lieu de l'usage du Lieu par l'Utilisateur afin d'assurer la couverture par son assurance incendie.

2. RAPPORT VIS-À-VIS DE L'ACCORD-CADRE

Toute disposition concernant la mise à disposition du Lieu stipulée dans l'accord-cadre qui n'est pas spécifiquement mentionnée dans cet accord, reste en vigueur.

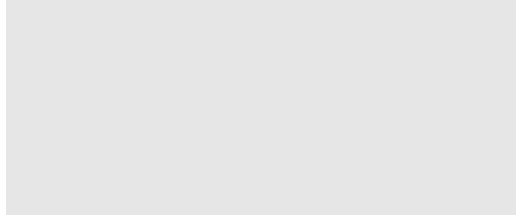
Établi à Courtrai le ____ / ____ / ____ . Le présent Accord est établi en deux (2) exemplaires originaux, dont chaque Partie déclare avoir reçu un original.

Studio Scott

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature consists of a stylized, circular mark followed by the word "SCOTT" written in capital letters.

Nom : Studio Scott BV

Le Propriétaire

A large, solid grey rectangular area that has been redacted, covering the signature of the owner.

Nom : _____